



COMMUNE D'AUBONNE

Services techniques

AVIS D'ENQUETE

En application de l'article 46 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité soumet à l'enquête publique du

Du 27 août au 26 septembre 2022

- **LE PLAN "ZONE RÉSERVÉE SECTEUR VIEILLE VILLE" ET SON RÈGLEMENT**

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui l'accompagne.

Afin de renseigner la population sur ce projet, la Municipalité invite les habitants et propriétaires à une

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Le mardi 6 septembre 2022

À 20h00

À l'Aula du Château

Le dossier d'enquête peut être consulté auprès des Services techniques durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la commune d'Aubonne, pendant le délai d'enquête.

Les observations ou oppositions éventuelles sont à formuler sur la feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, durant le délai d'enquête.

La Municipalité

Matin : Lundi au Jeudi 8h00-11h30 / Vendredi 07h30-12h00

Après-midi : Lundi et Mercredi 14h00-17h00

Mardi après-midi et Jeudi après-midi sur RDV

Vendredi après-midi fermé